

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CENTRE COMMERCIAL

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif.

Budget CENTRE COMMERCIAL :

Approbation Compte Administratif le 04/04/2023

Le budget CENTRE COMMERCIAL est un budget annexe de la commune de Bellignat.

Il retrace les dépenses et recettes liées au fonctionnement et à l'investissement des commerces, de la salle famille et de l'espace médical situés place des arcades à Bellignat.

1. Dépenses :

Pour 2022, les dépenses liées aux travaux d'**agrandissement de l'espace santé**, dans le cadre programme d'aménagement urbain, ont débutés :

- Maçonnerie
- Renforcement dalle par pose de plaques carbone
- Cloisonnement
- Création patio
- Charpente
- Electricité
- Plomberie, sanitaire, chauffage
- Isolation
- Maîtrise d'œuvre.

L'ouverture au public est prévue début avril 2023

Le remboursement du capital de l'emprunt (350 000 € souscrit en 2019) s'élève à 22 748 € pour 2022.

2. Recettes :

En 2022 un acompte de 59 343 €, sur 197 811 € prévu, a été versé au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL).

Le compte administratif pour l'exercice 2022 peut se résumer de la manière suivante :

SECTION	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	61 634,53 €	63 111,07 €
INVESTISSEMENT	451 901,65 €	91 237,36 €
TOTAL	513 536,18 €	154 348,43 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	359 187,75 €
Résultats antérieurs reportés		431 391,96 €
RESULTAT DE CLOTURE		72 204,21 €
Restes à réaliser	291 000,00 €	
RESULTAT CUMULE	-	218 795,79 €

Les résultats du compte administratif 2022 sont intégrés dans le Budget Primitif CENTRE COMMERCIAL 2023.